

de commercialisation de produits agricoles qui existent dans les provinces. C'est tout ce que les producteurs veulent, la simple coordination des activités des divers offices des provinces, en vue d'une seule chose, la rationalisation de la mise en marché, de la transformation et du transport des produits de ferme. Ce n'est pas du tout ce qu'on offre aux producteurs dans le bill. C'est pourtant ce qu'ils croient obtenir. Dans ce sens, je trouve donc la mesure odieuse parce qu'elle place les affaires du producteur primaire sous la férule du gouvernement et que les petits exploitants qui ne sont pas soutenus par une forte organisation et qui n'ont pas assez d'influence pour faire des démarches parlementaires souffriront le plus de la mesure.

C'est mon opinion sincère, le ministre a manqué à sa responsabilité et à son devoir de porter à la connaissance de tous les producteurs les détails, les faits et les implications du bill. Il est certain que l'organisme que le bill vise à créer ne sera pas, comme les organismes provinciaux de commercialisation, axé sur l'intérêt du producteur. Il est vrai aussi que tous les pouvoirs seront entre les mains du ministre et d'un conseil de commercialisation dont les membres sont nommés par le gouvernement. Je n'ai pas l'ombre d'un doute que les producteurs sont en faveur d'un organisme de commercialisation semblable à ceux qui existent déjà, en d'autres termes, un organisme traditionnel, qui travaille dans l'intérêt du producteur. Je doute cependant que les nombreux producteurs du Canada, quand ils connaîtront les effets et les implications du bill et les auront bien étudiés, jugeront bon de l'appuyer.

C'est dans cet esprit que je dois m'opposer au bill tel qu'il est rédigé. Notre parti va, naturellement, proposer des amendements pour tenir compte du bien-être des producteurs et d'autres, pour obtenir un certain contrôle sur certains aspects financiers intéressant les producteurs. J'espère que dans cette ère dite de démocratie de participation dans laquelle nous vivons, le gouvernement jugera bon d'adopter certaines propositions que notre parti entend présenter.

Je veux parler un moment du Conseil de commercialisation qui est, en réalité, le nœud de cette monstruosité bureaucratique. Mais, l'abord, je tiens à signaler que dans notre vie quotidienne, nous semblons de plus en plus envahis par un gouvernement qui veut dominer tous les aspects de la vie des Canadiens ordinaires, les privant ainsi de liberté. On voit déjà voir quels effets le bill produira sur les affaires du producteur, à partir du moment où celui-ci prépare sa terre jusqu'à celui où

ses produits seront récoltés, commercialisés et achetés par les consommateurs. Le Conseil sera entièrement composé de membres nommés par le gouvernement. Le gouverneur fixera leurs traitements et leurs retraites, de même qu'il décrètera unilatéralement leurs mandats et leur confèrera un ensemble de pouvoirs en vue de conserver et de promouvoir une industrie agricole efficace et concurrentielle. Cette pieuse banalité ne fait que réaffirmer la politique générale des gouvernements libéraux passés et présent, qui consiste à convaincre les Canadiens qu'ils sont seuls à pouvoir résoudre les problèmes agricoles par des mesures comme celle que nous étudions aujourd'hui. Il s'agit, selon moi, de mesures répressives et d'un contrôle bureaucratique qui n'est rien d'autre qu'un contrôle étatique imposé unilatéralement et sans l'approbation de la majorité des intéressés.

En plus d'avoir le pouvoir d'administrer les offices de commercialisation, on confère à ce Conseil le pouvoir de faire toutes les autres choses qui sont accessoires ou favorables à l'accomplissement de ses devoirs.

Nous remarquons ensuite à l'article 8(2):

• (3.20 p.m.)

Le Conseil peut tenir une audience publique...

Et non point «tiendra».

...au sujet d'une question relative à ses objets, lorsqu'il est convaincu que cette audience serait dans l'intérêt public.

Le Conseil étant doté d'un mandat aussi étendu, les producteurs devraient avoir une confiance énorme dans l'équité, la sagesse et la compétence du ministre et de ses fonctionnaires pour tolérer une domination complète des bureaucrates gouvernementaux non seulement sur la commercialisation des produits agricoles, mais encore sur leur production, leur entreposage, leur distribution, leur transport, leur emballage, sans compter tout ce qui a trait aux licences et aux prix. Cela exigerait plus de confiance que les producteurs n'en ont, j'en suis sûr, dans le gouvernement actuel.

Le ministre a réitéré avec emphase qu'il y avait eu des discussions entre les groupes de producteurs et les ministres provinciaux. A-t-il discuté avec eux dans le détail des pouvoirs étendus que ce projet de loi lui accordera, à lui ou à ceux qu'il désignera? Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, je ne doute pas que la plupart des producteurs soient en faveur de l'ordre et de la coordination dans ce domaine, mais l'organisme de réglementation doit être établi sur la base des mêmes qu'il décrètera unilatéralement leurs